DÉCISIONS

DÉCISION (UE) 2023/1800 DU CONSEIL
, prise d'un commun accord avec la présidente de la Commission,
du 19 septembre 2023
portant nomination d'un membre de la Commission européenne

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 246, deuxième alinéa,

vu l'avis du Parlement européen ([1]),

considérant ce qui suit:

(1) Le 28 novembre 2019, le Conseil européen a adopté la décision (UE) 2019/1989 ([2]) portant nomination de la Commission européenne pour la période allant jusqu'au 31 octobre 2024.

(2) Dans une lettre datée du 15 mai 2023, M[me] Ursula VON DER LEYEN, présidente de la Commission, a informé le Conseil que M[me] Mariya GABRIEL avait démissionné de son poste de membre de la Commission.

(3) Conformément à l'article 246, deuxième alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le membre démissionnaire doit être remplacé pour la durée du mandat restant à courir par un nouveau membre de la même nationalité.

(4) Il convient donc de nommer un nouveau membre de la Commission,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

D'un commun accord avec M[me] Ursula VON DER LEYEN, présidente de la Commission, le Conseil nomme M[me] Iliana IVANOVA membre de la Commission pour la durée du mandat restant à courir, jusqu'au 31 octobre 2024.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 19 septembre 2023.

Par le Conseil
Le président
P. NAVARRO RÍOS

([1]) Avis du 12 septembre 2023 (non encore paru au Journal officiel).
([2]) Décision (UE) 2019/1989 du Conseil européen du 28 novembre 2019 portant nomination de la Commission européenne (JO L 308 du 29.11.2019, p. 100).